PROCES VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 20 Février 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 20 Février à 18 h 30, le Conseil municipal de la commune de Bruère-Allichamps, régulièrement convoqué le 13 février 2024 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de mairie, sous la présidence de Roger DAGHER, maire et sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L-2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Martine DUPUIS, Roberte LEVET, Guylène VIOLTAT, Christine TAILLANDIER, Patricia MANTELET, Véronique BALLERAT.

Messieurs Roger DAGHER, Roger PORTMANN, Guillaume TAILLANDIER, Jean-Pierre POUX, Guy AUPETIT. David GRIMOIN, Benjamin METIVIER.

Absents excusés : Maryse LALLIER a donné pouvoir de décision et de signature à Jean-Pierre POUX André WINCKLER a donné pouvoir de décision et de signature à Roberte LEVET

Secrétaire de séance : Patricia MANTELET

Le procès- verbal de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité

Il a été demandé de rajouter à l'ordre du jour : Annulation d'une délibération – Zone d'accélération – Ventre de terrain – ONF – Salle des fêtes – Personnel (CIA)

Ordre du jour :

• Subventions 2024 :

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions 2024 selon le tableau suivant pour un total de 2900 € pour les associations.

Organismes ou associations	Subventions 2024
Team Carpiste	300
Bambins de la colonne	300
Pétanque Bruéroise	600
Coopérative scolaire	200
Croix Rouge	50
Les restos du Cœur	150
Les amis du Prieuré	300
Moto verte de Drevant	200
Berry FM	300
Le Marché de NOEL	300
Club photo	200 + location d'un lieu
_	d'exposition
total	2900

Ces subventions seront versées seulement si les associations locales présentent un bilan financier pour 2023 et d'activités pour 2024. Accord unanime de tous les conseillers.

• Taxes locales :

Après présentation des taux votés l'an passé qui avaient connu une augmentation, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de rester sur les mêmes bases soit :

Taxe foncière bâtie	39.45%
Taxe foncière non bâtie	43.45%
Taxe d'habitation	24.11%

Il a été évoqué le fait de pouvoir imposer une taxe sur les habitations fermées mais avant de mettre en application cette décision, M. le Maire souhaite demander des renseignements auprès du Trésor Public.

• Maison PETIT:

Il a été décidé, lors d'un précédent conseil municipal, de vendre la maison PETIT située rue George Sand. A ce jour, une offre de vente à la hauteur de 25 000€ a été proposée par Madame PETIT. Le conseil municipal donne autorisation à M. Le Maire de signer cette offre ou toute autre en cas de désistement de cette dernière.

• Urbanisme:

Jusqu'alors, le service d'urbanisme de St Amand Montrond instruisait les dossiers de la commune de Bruère Allichamps tout comme ceux de beaucoup de communes de l'arrondissement mais la commune de Saint-Amand a décidé de ne plus les prendre en charge à partir du 1^{er} Mars 2024 repoussé au 1^{er} avril 2024. La communauté de communes prendra le relais mais pas dans l'immédiat car il faut une certaine organisation. En attendant, une société spécialisée dans ce genre d'intervention instruira les dossiers. La communauté de communes pour venir en aide aux petites communes a sélectionné 4 entreprises. Chaque commune doit exprimer son souhait. Le conseil municipal a porté sa préférence sur l'entreprise ADS.com.

Lors de cette réflexion, il a été évoqué le fait de refacturer aux pétitionnaires, les frais occasionnés par ces actes d'urbanisme. Des informations seront prises à ce sujet avant toute décision.

Convention « chats » :

A plusieurs reprises, il a été évoqué la prolifération des chats sur le territoire de la commune, plusieurs idées avaient été émises mais n'ont pas abouti. La fondation « 30 millions d'amis » propose de participer à 50% du montant des stérilisations, à condition que la commune de Bruère Allichamps capture et achemine les chats jusqu'à la clinique vétérinaire. Peu de conseillers municipaux s'étant portés volontaires, il sera demandé à deux personnes de la commune, aimant beaucoup les chats d'aider à ces captures et transports. Ce sujet sera revu au prochain conseil municipal.

• Salle des fêtes :

Martine DUPUIS informe l'ensemble des conseillers que Roger PORTMANN et elle-même souhaiteraient être remplacés pour établir les états des lieux (entrée et sortie) après 4 ans de service. Patricia MANTELET, Véronique BALLERAT et Guylène VIOLTAT prendront le relais.

Par ailleurs, il a été constaté, à plusieurs reprises que le ménage de la salle des fêtes n'avait pas été fait correctement, de ce fait, il a été décidé à l'unanimité, de facturer le service « ménage » à 100€ dès lors que ce dernier n'est pas correct à l'issue de l'état des lieux.

• Délégation CNAS et MNT :

Corinne VINCENT LAJOIE, secrétaire et déléguée au CNAS et à la MNT partant à la retraite prochainement, il y a lieu de donner ces délégations à d'autres salariés à partir du 1^{er} juillet 2024.

Marine CLERET devient déléguée du CNAS

Jérome LESAVRE devient délégué de la MNT Accord unanime de tous les conseillers.

Suite à ce départ en retraite, M. le Maire a annoncé qu'il donnerait délégation de signature à Marine CLERET, secrétaire, par arrêté municipal, à partir du 1^{er} juin 2024 pour ce qui concerne les signatures des courriers et avis recommandés, des attestations de recensement militaires, des documents d'état civil et de légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L2122-30 du CGCT ainsi que les bordereaux d'envoi de courriers.

• Personnel (CIA):

Lors de la séance du conseil municipal du 18 octobre 2023, le conseil municipal avait décidé de verser la prime CIA annuellement à chaque employé. Après réflexion et en concertation avec les salariés, cette prime serait versé, à l'avenir, semestriellement, en juin et en Novembre, à partir de 2024. Accord unanime

• Commune nouvelle:

Les communes de Farges Allichamps et de La Celle ont souhaité se rapprocher de Bruère Allichamps pour créer une commune nouvelle. A la suite de la consultation des conseils municipaux des deux communes demandeuses, il s'avère que Farges Allichamps n'ait pas une dynamique immédiate pour un jumelage et que La Celle pourrait envisager cette union avec la commune de Bruère Allichamps et éventuellement avec le 3^{ème} village.

Concernant Bruère Allichamps, les élus ont demandé un rendez-vous auprès des services de la Sous-Préfecture pour avoir réponse à toutes les questions qu'ils peuvent se poser. Après un tour de table, le ressenti de ce conseil laisse entrevoir, un équilibre (6 contre 6) entre ceux qui préféraient un jumelage à 2 avec La Celle ou à 3 avec les communes concernées. Une seule personne n'a pas souhaité de jumelage et 2 personnes se sont abstenues.

• Annulation délibération du 8 janvier 2024 :

Dans sa séance du 8 janvier 2024, le conseil municipal, par délibération, avait autorisé M. Le Maire a engager et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024 à la hauteur de 25% des crédits ouverts. Le service de légalité de la Préfecture a fait remarquer que cette délibération n'était pas complète et qu'il fallait la rédiger différemment. Entre temps, la commune n'a plus besoin de cette autorisation avant le budget 2024. De ce fait, le conseil municipal, à l'unanimité, annule la délibération N° 018-211800388-20240108-2024-003DE.

• LOI APER:

ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAENR)

Dans sa délibération du 27 Novembre 2023, le conseil municipal avait intégré dans la zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR), les projets photovoltaïques suivants :

- Projet n° 1 : Prè de la Porte (AA0010 AA0011 AA0016)
- Projet n° 2 : Chêne des Pendus (ZE0043)
- Projet n° 3: Les Champs Chaudiaux (C1576)

mais avait omis d'y ajouter un autre projet : celui du Champ Vacher (parcelles ZD1, ZD2, ZD5 et ZD6). Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour l'intégrer.

• Achat terrain:

Monsieur Pierre FARACO a, par mail, fait une proposition de vente d'un terrain cadastré AB 96 et 205 pour le prix de 3500€. Après délibération, le conseil demande un temps de réflexion pour le devenir futur de cette parcelle et donne pouvoir à M. Le Maire de négocier le prix d'achat si la commune ressent le besoin d'acquérir ce terrain.

• **ONF**:

Guillaume TAILLANDIER relate la conversation qu'il a eu avec M. LORY, interlocuteur ONF, à savoir que fin 2024, une partie des chênes seront abattus et que les têtes pourront faire l'objet d'affouage en 2025. Mais avant cela, il y a lieu de procéder à un broyage du terrain tout en dégageant les jeunes arbustes. Ces travaux sont estimés à 1024.60€ TTC et 960€ Ht. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

• Prieuré d'Allichamps :

Une nouvelle équipe vient de reprendre les rennes de l'association des amis du Prieuré. Elle souhaite redonner du dynamisme à cet édifice en ayant des projets pour la rénovation, pour cela, la commune de Bruère Allichamps doit mandater la fondation du Patrimoine afin d'ouvrir une souscription et de récolter des fonds. Cette dernière, pourra aussi, selon un seuil minimum récolté, apporter sa contribution.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. Le Maire à recourir au dispositif proposé et donne l'autorisation, à la fondation du patrimoine de collecter les fonds qui seront reversés par la suite à la commune.

• Organigramme:

L'organigramme de la commune de Bruère Allichamps proposé lors de la séance du conseil municipal du 7 septembre 2023 n'a pas obtenu un avis favorable auprès du Comité Technique du Centre de Gestion Territorial du Cher.

Etant donné, que la secrétaire principale fait valoir ses droits à la retraite et que sa remplaçante n'est pas encore connue, il est difficile à ce jour d'établir un organigramme correct. De ce fait, le précédent étant toujours valable, il restera en place jusqu'à nouvel ordre. Le conseil municipal établira un nouvel organigramme en fin d'année.

• Informations diverses:

- Roger PORTMANN évoque le tour de France cycliste qui doit passer à Bruère Allichamps le 9 juillet 2024. Des idées de décoration et d'animation ont été émises et des devis ont été demandés, notamment pour des ballons et des banderoles.
- Le projet d'une journée « Basket » avec des joueurs professionnels est quelque peu compromise. Cette même journée pourrait alors accueillir une équipe handisport en remplacement.
- Mur du cimetière : La commune de La Celle a demandé un devis pour la remise en état du mur du cimetière à l'entreprise de Romain Civray. La Commune de Bruère Allichamps a elle aussi demandé un devis à l'entreprise Touzet. Ent Touzet : 21 588€ Ent Civray : 14531€
- Fermeture d'une classe : il est prévu qu'au sein du RPI Bruère- La Celle-Farges Allichamps, une fermeture de classe soit décidée par l'inspection académique, à la rentrée de septembre 2024. Pour faire face à ce projet, un courrier émanant du SIRP, des parents d'élèves et des 3 municipalités a été envoyé à l'inspection académique. Une manifestation est prévue devant la mairie de Bruère Allichamps, le dimanche 25 février 2024.
- Assainissement : L'appel d'offre étant terminée, la commune de Bruère Allichamps fait partie du projet sauf Noirlac et les lieux dits. Début des travaux fin 2025 début 2026.
- Il a été évoqué le projet de rénovation de la salle des fêtes.
- Le projet 1 des panneaux photovoltaïques : M. Le Préfet a signé le permis de construire du projet « pré de la porte ». Roger PORTMANN a donné le calendrier du déroulement des opérations qui vont suivre.

• Tour de Table :

- -Véronique BALLERAT a été élue présidente du club des ainés,
- des félicitations ont été adressées à Patricia Mantelet pour avoir mis en page le bulletin municipal
- Jean Pierre POUX a évoqué la réunion du syndicat des collèges
- Guillaume TAILLANDIER a demandé à ce que le parking de la mairie soit signalisé suite à la suppression de deux places de stationnement le long de la RD 2144
- Il serait nécessaire de remettre le petit pont près du parcours de santé en état. Un devis sera demandé à Laurent Duthoux, menuisier, à moins que les employés techniques puissent le réparer.
- Des travaux sont à prévoir sur un trottoir, route de Noirlac. Un devis a été demandé.
 - Beaucoup d'interventions ont eu lieu au camping, de ce fait le chiffre d'affaires est en baisse car moins de présence en janvier et février 2024 de camping-caristes, malgré tout, 2023 fut une bonne année. Roger PORTMANN déplore que la commission de ce camping ne vive pas assez et demande donc de l'aide car il a dû intervenir 42 fois depuis le début de janvier 2024.
- La communauté de communes Cœur de France a fait parvenir le listing des travaux prévus en 2024/2025/2026 pour la commune de Bruère Allichamps soit le passage de l'éclairage public en Led avec une participation de la commune à la hauteur de 29205€ mais aussi la réfection de la voirie rue des fleurs, rue René Augery et rue de la vieille porte. A ce sujet, il était prévu une prise en charge à 100% par la communauté de communes alors qu'il est notifié une participation de seulement 50%. Des explications seront demandées afin d'éclaircir cette différence.

Séance levée à 21h15

Prochaine séance maintenue au 19 Mars 2024 à 18h30